

Baccalauréat 2021 : La stratégie du chaos ?

Depuis le 17 juin, les dysfonctionnements du Baccalauréat 2021 se multiplient dans l'académie de Toulouse, comme partout en France, au point d'interroger sur les objectifs réels du Ministre de l'Education nationale quant à cet examen », largement dénaturé par la place du contrôle continu, qu'il disait vouloir « remuscler ».

Après sa réforme, il ne reste aux candidats plus que 4 épreuves de Baccalauréat en cette fin d'année scolaire : les épreuves écrites et orales anticipées de Français en Première, la Philosophie et le Grand Oral en Terminale. Malgré un schéma bien connu et annoncé depuis longtemps, le Ministère semble improviser l'organisation de cette session : les problèmes qui apparaissent sont gérés au jour le jour, lorsqu'ils sont constatés, et rarement anticipés ; la charge de travail des examinateurs est particulièrement mal répartie, et, la plupart d'entre eux est placée dans des conditions qui ne garantissent pas aux candidats de bénéficier des conditions optimales que se doit d'offrir une session d'un examen aussi emblématique que le Baccalauréat.

La crise sanitaire n'explique pourtant en rien les dysfonctionnements que nous relevons, que seuls le mode de pilotage et les choix ministériels ont générés.

Les épreuves écrites, dont la forme n'a pas changé pour les candidats, voient se multiplier des problèmes inconnus jusqu'ici, qui résultent tous du choix du Ministre de l'Education nationale de faire procéder, sans expérimentation préalable et à une échelle jamais envisagée auparavant, à une correction systématique des copies sous forme entièrement dématérialisée : copies scannées en désordre, ou dont certaines pages sont à l'envers ; copies présentant des signes de reconnaissance, parfois allant jusqu'au nom du candidat ; lots de copies attribués puis retirés en cours de correction ; difficulté d'annotation des copies dans un logiciel largement inadapté ; copies corrigées mais dont la correction n'est pas enregistrée ; impossibilité de procéder au travail normal d'évaluation par examen comparatif des productions des candidats, au risque de ruptures d'égalité, etc. Notons que, une nouvelle fois, nos collègues doivent utiliser leur matériel personnel, pour une modalité de correction qui requiert pourtant un équipement spécifique : grand écran, de bonne résolution, etc. La possibilité accordée aux collègues de ré-imprimer, aux frais des établissements donc de la Région, des copies préalablement numérisées, sans toutefois dispenser les collègues de reporter en ligne les éléments de correction, relève, au mieux, du ridicule.

De nombreux collègues doivent en outre assumer, en parallèle et dans la même journée et la même soirée, une évaluation des candidats de Première à l'oral, et la correction des copies de l'écrit d'autres candidats.

L'épreuve du Grand Oral, nouveauté largement médiatisée, connaît également des ratés insupportables pour nos collègues comme pour les candidats : la communication, fin février seulement, du format réel de l'épreuve et de ses attendus, en a empêché une préparation correcte par les candidats. Les convocations, totalement dématérialisées, parviennent aux jurys au fil de l'eau sans alerte, parfois la veille pour le lendemain : des centres d'examen doivent alors pallier au dernier moment le manque de jurys ; des collègues sont convoqués pour entendre jusqu'à 20 candidats par jour, avec seulement une pause méridienne, cinq jours de suite. La composition des jurys pose de graves problèmes : alors que les candidats doivent proposer 2 exposés relevant chacun de l'une des 2 Spécialités suivies dans le cycle terminal du lycée, le jury n'est le plus souvent composé que d'un seul enseignant possédant une qualification disciplinaire correspondant à ces Spécialités – et qui n'en a pas toujours assuré l'enseignement en Terminale cette année. Un des deux membres du jury ne possède donc aucune compétence dans le sujet exposé par le candidat, qu'il ne peut donc évaluer que sur des postures, attitudes, mimiques, etc. La véritable nature du Grand Oral trouve là sa pleine expression : il s'agit d'une épreuve de communication formelle sans réel rapport avec les savoirs enseignés dans le cadre des programmes scolaires. Elle ne répond à aucune des exigences du Baccalauréat, qui reste le premier diplôme universitaire. Elle met les candidats en difficulté, et les examinateurs dans une position intenable.